



CERTIFICAT en MYO-ENERGETIQUE

Shiatsu - Micropuncture - Moxibustion - Sôtai

170 h. au total répartis sur 2 années

Délivré à Paris, le 20 septembre 2015

Pierre LE LOUERE

Signature du titulaire

Maître Hiroshi IWAOKA

MYO-ENERGETIQUE ASSOCIATION www.myo-energetique.com

Association loi de 1901. Journal Officiel du 12 mars 2007, article 1420

L'obtention d'un Certificat en Myo-Energétique par la Myo-Energétique Association (MEA) requiert, de la part du récipiendaire, une adhésion sans réserve au code de déontologie conforme à l'esprit de la Myo-Energétique.

En conséquence, le récipiendaire s'engage :

- * à exercer son art dans le respect total de l'intégrité physique et morale de la personne traitée.
- * à respecter une stricte confidentialité et à fixer des honoraires en accord avec l'équité.
- * à garantir une prestation optimum, notamment en poursuivant une formation continue.
- * à mener ses activités de myo-énergétique en excluant toute forme de prosélytisme religieux, politique ou sectaire, ce qui constituerait un motif de radiation.
- * à être titulaire de l'AFPS délivrée par la Croix-Rouge, la Protection Civile ou autres organismes habilités.

Par ailleurs, la myo-énergétique étant une discipline de prévention et de "bien-être", le récipiendaire doit :

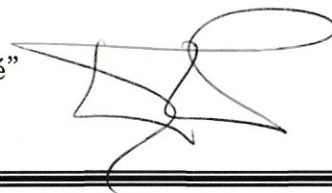
- * s'abstenir d'établir tout diagnostic médical et ne pas conseiller d'interrompre ou de modifier un traitement médical, ni prescrire ou conseiller des médicaments.
- * diriger vers un médecin toute personne présentant des symptômes anormaux ou se plaignant de souffrance.
- * avoir une conception interdisciplinaire de sa pratique, ouverte aux disciplines médicales et paramédicales complémentaires de la myo-énergétique.
- * ne pas oublier que la myo-énergétique n'est ni une idéologie, ni une médecine, ni un massage, mais un art s'inscrivant prioritairement dans le domaine de la prévention.

L'inobservation caractérisée, par le détenteur d'un Certificat Myo-Energétique de la MEA, des engagements et principes énumérés ci-dessus entraînera la radiation immédiate de la MEA, dès que le Bureau Exécutif en aura pris connaissance. Des poursuites pourraient être également engagées à l'encontre de l'intéressé au cas où les intérêts moraux ou matériels de la MEA seraient compromis.

Signature du titulaire :

(précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé")

" lu et approuvé "

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned to the right of the printed text.